



Bonjour à toutes et à tous

La mise en place du plan de conversion au standard radio 8.33 est en cours et les délais qui nous restent sont réduits.

Extrait du plan de conversion de la DGAC :

PHASE 1 : 2ème semestre 2018 & 1er semestre 2019

- conversion au pas 8.33 kHz de toutes les assignations de fréquence pour la gestion des espaces aériens contrôlés de classe A-C-D

A compter du 01/01/2021 :

- tous les aéronefs (hors ceux d'Etat) doivent être équipés 8.33 kHz, quels que soient la catégorie, le type de vol (IFR / VFR) et la classe d'espace qu'ils empruntent.

Déroghations notifiées à la Commission européenne :

- Les radios des aéronefs qui évoluent en VFR sont exemptées de la capacité 8,33 kHz dans les espaces aériens de classe D jusqu'au 31 août 2018 ;
- Les radios des aéronefs qui évoluent en VFR sont exemptées de la capacité 8,33 kHz dans les espaces aériens de classe E et G jusqu'au 31 décembre 2020.

Afin de connaître l'impact réel de cette mesure, il nous faut connaître l'exacte situation de notre flotte ULM toutes classes confondues.

Toutefois, l'administration ne peut juridiquement croiser ses fichiers (carte jaune et LSA) pour savoir combien de machines sont équipées et combien restent à équiper.

La DGAC a donc demandé à la FFPLUM de faire un état des lieux pour septembre 2018.

Nous vous remercions donc de bien vouloir remplir la fiche de renseignements ci-jointe et de nous la retourner par courrier ou par mail.

La vigilance et l'unité sont plus que jamais nécessaire. La commission espace aérien FFPLUM vous en remercie.

Commission espace Aérien FFPLUM
E-mail : csantini@ffplum.org